

Contrat Pédagogique de Réussite

Les informations essentielles



Le Contrat Pédagogique de Réussite (CPR) s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'arrêté licence du 30 juillet 2018 dont les dispositions prévoient que « chaque étudiant conclut avec l'établissement un contrat pédagogique pour la réussite étudiante qui précise son parcours de formation et les mesures d'accompagnement destinées à favoriser sa réussite ».

Après votre inscription pédagogique, accédez à l'application :
<https://extranet.u-bordeaux-montaigne.fr/cpr/>

Objectifs du contrat pédagogique de réussite étudiant

Il a pour objectif côté étudiant de définir les aménagements d'études ou adaptations de parcours visant à favoriser leurs conditions d'études et de réussite.

Pour le directeur d'étude et les services d'appui à la formation, le CPR doit permettre une prise en compte plus précoce et un meilleur suivi des étudiants.

Contenu du contrat

Il comprend les choix pédagogiques de l'étudiant, ses engagements personnels et ceux de l'université pour la réalisation du contrat et si besoin, les modalités d'aménagements d'études ou d'adaptation du parcours de formation.

Public visé

Le CPR concerne tous les étudiants de licence. Les étudiants de **L1**, **L2** et **L3** doivent souscrire un contrat pédagogique de réussite mais seuls les étudiants de **L1** bénéficient de l'accompagnement d'un directeur d'études.

Mise en œuvre

Le CPR fait l'objet d'une application web dédiée, accessible depuis l'ordinateur, la tablette ou le mobile.

Si vous avez besoin d'assistance, rendez-vous à l'[espace numérique](#).